



# FICHE DE CORRESPONDANCE

Numéro de Sécurité sociale à compléter impérativement

**IMPORTANT** : pour répondre aux exigences de l'AMF sur les opérations réalisées à cours inconnu PRO BTP a fixé au **mercredi** la date limite hebdomadaire de réception des demandes de rachat.

## Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

N° Sécurité sociale : à indiquer impérativement en haut de la page (à rappeler dans toutes vos correspondances)

Rue (n° et nom) :

Complément d'adresse :

Code Postal :  Ville :

Pays :

Résidence fiscale à l'étranger :  oui (joindre un justificatif en cours de validité)  non

Tél :  Email :

## Souhaite vous informer de :

Mon changement d'ADRESSE : je joins un justificatif de domicile.

Mon changement de NOM : je joins un justificatif d'état civil.

## Demande le REMBOURSEMENT de mes avoirs

par VIREMENT sur mon compte bancaire. Je joins un relevé d'identité bancaire à mon nom.

Avoirs disponibles

Avoirs indisponibles : je coche le motif du déblocage anticipé et je joins les justificatifs appropriés.

Mariage/Pacs

Cessation contrat de travail

Décès

Invalidité

Divorce

Création d'entreprise

Acquisition /  
agrandissement  
résidence principale

Expiration de droits  
à l'assurance  
chômage

3<sup>e</sup> enfant ou suivants

Surendettement

Date du fait générateur

Merci de compléter la suite en page 2 .../...

IMP  
PAR



**REGARDBTP**  
sécuriser l'épargne salariale  
des constructeurs

Remboursement de la totalité de mon portefeuille et de tous mes fonds

Remboursement partiel

Pour un montant partiel, j'indique ci-dessous le type de remboursement.

Attention, en l'absence de choix, PRO BTP procèdera au remboursement total des avoirs.

Libellé du fonds	Je coche ceux pour lesquels je veux un remboursement		Pour un remboursement partiel <sup>(1)</sup> :	
	total	partiel	nombre de parts	ou montant net en euros
Remboursement par montant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		_____ , _____ €
BTP ÉPARGNE MONÉTAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
BTP ÉPARGNE OBLIGATAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
BTP ÉPARGNE PRUDENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
BTP ÉPARGNE ÉQUILIBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
BTP ÉPARGNE DYNAMIQUE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
BTP ÉPARGNE ACTIONS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
BTP ÉPARGNE ET SOLIDARITÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
FIBTP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €
Autre : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , _____ €

(1) En cas de déblocage anticipé - et en particulier pour la gamme FIBTP - le déblocage porte sur les avoirs les plus anciens.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du salarié :

**Veillez compléter très lisiblement cette fiche, signez-la et adressez-la à :**

**PRO BTP / REGARD BTP  
SERVICE EPARGNE SALARIALE  
93901 BOBIGNY CEDEX 9**

**ATTENTION : toute demande de remboursement doit impérativement être accompagnée d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE À VOTRE NOM et, pour un retrait anticipé, des justificatifs nécessaires. Tout dossier incomplet ou mal renseigné entraînera un retard dans la mise en paiement.**

Pour toute information, contactez PRO BTP - Service ÉPARGNE SALARIALE au : 01 49 14 12 12

IMP  
PAR

**Vous pouvez consulter vos avoirs sur le site Internet : [www.probtp.com](http://www.probtp.com) en vous inscrivant gratuitement\* à l'espace "Abonnés".**

\*Hors frais de connexion Internet

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à votre direction régionale.

# Votre demande de rachat MODE D'EMPLOI

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE RACHAT ?

**Vous demandez la totalité de vos avoirs, cochez :**

- Avoirs disponibles  
et  
 Avoirs indisponibles : je coche le motif du déblocage anticipé et je joins les justificatifs appropriés.  
et  
 Remboursement de la totalité de mon portefeuille et de tous mes fonds

**Vous demandez un remboursement de la totalité des sommes disponibles, cochez :**

- Avoirs disponibles  
et  
 Remboursement de la totalité de mon portefeuille et de tous mes fonds

**Vous demandez un rachat d'une partie seulement des sommes disponibles, cochez :**

- Avoirs disponibles  
et  
 Remboursement partiel

Puis détaillez la nature des avoirs que vous voulez récupérer (cf. plus bas "En cas de rachat partiel")

**Vous demandez un déblocage anticipé, cochez :**

- Avoirs indisponibles : je coche le motif du déblocage anticipé et je joins les justificatifs appropriés  
et cochez le motif pour lequel vous demandez le remboursement anticipé

**S'il s'agit de la totalité des avoirs indisponibles, cochez :**

- Remboursement de la totalité de mon portefeuille et de tous mes fonds

**S'il s'agit d'une partie seulement des avoirs indisponibles, cochez :**

- Remboursement partiel

Puis détaillez la nature des avoirs que vous voulez récupérer (cf. plus bas "En cas de rachat partiel")

Attention, nous vous précisons que **vous ne pouvez faire qu'une seule demande de remboursement anticipé pour un motif donné** (sur un ou plusieurs fonds si vous le souhaitez). Après cette opération, le solde de vos avoirs ne sera disponible qu'au terme des 5 ans prévus (sauf déblocage anticipé pour un autre motif). Par ailleurs, pour certains motifs, vous disposez d'un délai de 6 mois pour produire votre demande (voir en page 4). Dans le cas de l'acquisition ou de l'agrandissement de la résidence principale, le montant des sommes débloquées ne peut pas excéder le montant de l'apport personnel.

## COMMENT DÉTAILLER LE TABLEAU ?

Si vous souhaitez le remboursement de la totalité des avoirs détenus dans un fonds précis, cochez la case correspondante

Si vous souhaitez le remboursement d'une partie seulement des avoirs que vous détenez sur un fonds, cochez la case correspondante et indiquez le nombre de parts ou le montant en euros que vous souhaitez



Libellé du fonds	Je coche ceux pour lesquels je veux un remboursement		Pour un remboursement partiel <sup>(1)</sup> :	
	total	partiel	nombre de parts	ou montant net en euros
Remboursement par montant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		_____ , ____ €
BTP ÉPARGNE MONÉTAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , ____ €
BTP ÉPARGNE OBLIGATAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , ____ €
BTP ÉPARGNE PRUDENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , ____ €
BTP ÉPARGNE ÉQUILIBRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ , _____	ou _____ , ____ €
BTP ÉPARGNE				



**Vos avoirs sont disponibles**

Vous pouvez demander :

- le **remboursement** de votre épargne à court terme (PEE / PEI) à partir de la date inscrite dans la colonne « disponible le » (recto de votre relevé de compte). Vous êtes libre de maintenir vos avoirs dans nos Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ; vous bénéficiez des mêmes avantages fiscaux lorsque vous récupérez votre épargne. Les avoirs acquis dans le cadre du PERCO sont disponibles lorsque vous partez à la retraite. Vous pouvez en demander le remboursement en joignant à votre demande une photocopie de votre titre de retraite du régime général de la Sécurité sociale. Le choix d'une sortie en rente ou en capital vous sera alors proposé.
- un **arbitrage** : vous avez individuellement la possibilité de transférer gratuitement vos avoirs vers un autre FCPE géré par GESTIONBTP.

**Vos avoirs ne sont pas disponibles**

Le remboursement n'est pas autorisé avant la date indiquée dans la colonne « disponible le » (recto de votre relevé de compte) ou avant votre retraite dans le cadre du PERCO. Cependant, la loi prévoit des cas de remboursement anticipé, détaillés dans le tableau ci-dessous (♦ cas pour la participation, les PEE et PEI ; † cas pour les PERCO et PERCOI). La levée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du salarié, sur tout ou partie des droits.

Motif de déblocage anticipé	Pièces justificatives à produire
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Mariage de l'intéressé</li> <li>♦ Conclusion d'un PACS par l'intéressé</li> </ul>	<p><b>Mariage</b> : acte de mariage ou copie du livret de famille.  <b>PACS</b> : attestation du greffier du Tribunal d'Instance qui a enregistré la déclaration d'inscription du PACS.  → La demande du salarié doit être présentée dans un délai de <b>6 mois</b> à compter de l'évènement justifiant le déblocage.</p>
<p>Financement de l'apport personnel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ † l'acquisition de la résidence principale</li> <li>♦ l'agrandissement de la résidence principale (sont notamment exclus : caves, vérandas, garages, combles non aménagés...)</li> <li>♦ † la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel</li> </ul>	<p><b>Acquisition d'un bien existant ou à construire</b> : acte notarié ou compromis de vente avec attestation sur l'honneur de fournir l'acte notarié ou de restituer les sommes débloquées en cas de non conclusion de l'acte ou contrat de vente en l'état de futur achèvement. Éventuellement, attestation sur l'honneur certifiant l'engagement de faire de l'immeuble sa résidence principale dans les 3 ans qui suivent la demande de déblocage en cas de départ à la retraite dans ce délai.  <b>Agrandissement ou acquisition par auto-construction</b> : permis de construire ou déclaration préalable des travaux ; justification de création de surface habitable nouvelle ; facture d'achats de matériaux de gros œuvre en cas d'auto-construction.  <b>Catastrophe naturelle</b> : référence de l'arrêté préfectoral ou ministériel de déclaration de catastrophe naturelle concernant la commune où est située la résidence principale ; déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance ou expertise de l'assurance ; devis accepté ou facture relative aux réparations des dommages matériels.  <b>DANS TOUS LES CAS, en plus des pièces listées dans les rubriques ci-dessus :</b>  <b>En cas de prêt</b> : plan de financement émanant de l'établissement de crédit et faisant apparaître le montant de l'apport personnel du salarié, qui doit être supérieur au montant de l'épargne salariale débloquée.  <b>En l'absence de prêt</b> : attestation sur l'honneur du salarié indiquant que les sommes débloquées sont destinées au financement de sa résidence principale.  → La demande du salarié doit être présentée dans un délai de <b>6 mois</b> à compter de l'évènement justifiant le déblocage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption lorsque le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge</li> </ul>	<p><b>Naissance</b> : copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ; attestation de la CAF justifiant l'existence de trois enfants à charge (ou copie du livret de famille si tous les enfants sont mineurs et de mêmes parents).  <b>Adoption</b> : attestation de la DASS ou copie du livret de famille ; attestation de la CAF justifiant l'existence de trois enfants à charge (ou copie du livret de famille si tous les enfants sont mineurs et de mêmes parents).  → La demande du salarié doit être présentée dans un délai de <b>6 mois</b> à compter de l'évènement justifiant le déblocage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Divorce</li> <li>♦ Séparation</li> <li>♦ Dissolution d'un PACS</li> </ul>	<p><b>Divorce ou séparation</b> : jugement de divorce avec certificat de non appel ou ordonnance du Juge aux Affaires Familiales prévoyant la résidence habituelle d'au moins un enfant au domicile du demandeur.  <b>Dissolution de PACS</b> : certificat d'inscription de dissolution du PACS avec ordonnance ou jugement du Juge aux Affaires Familiales prévoyant la résidence habituelle d'au moins un enfant au domicile du demandeur.  → La demande du salarié doit être présentée dans un délai de <b>6 mois</b> à compter de l'évènement justifiant le déblocage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ † Invalidité du salarié</li> <li>♦ † Invalidité des enfants du salarié</li> <li>♦ † Invalidité du conjoint du salarié</li> <li>♦ † Invalidité du PACSÉ</li> </ul>	<p>Attestation de la caisse régionale de Sécurité sociale (ou organisme débiteur de la pension d'invalidité) précisant que l'intéressé est classé dans la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> catégorie prévue à l'article L. 341-4 du code de la SS, ou notification de l'attribution d'une pension d'invalidité consécutive à ce classement, ou décision de la COTOREP avec copie de la carte d'invalidité délivrée par le préfet.  <b>Établissement du lien de parenté</b> : copie du livret de famille ou attestation établie par le greffier du Tribunal d'Instance qui a enregistré la déclaration du PACS.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ † Décès du salarié</li> <li>♦ † Décès du conjoint du salarié</li> <li>♦ † Décès du PACSÉ</li> </ul>	<p><b>Décès du salarié</b> :  <b>Succession ouverte chez un notaire</b> : acte de décès ou de notoriété délivré par le notaire (portant ses nom et adresse).  <b>Succession non ouverte chez un notaire</b> :  <i>Si capital &lt; 5 336 euros</i> : acte de décès et certificat d'hérédité délivré par la mairie du lieu du domicile du défunt.  <i>Si capital &gt; 5 336 euros</i> : acte de décès et certificat de notoriété délivré par un notaire ou le Tribunal d'Instance du domicile du défunt.  <i>Si plusieurs héritiers majeurs</i> : procuration des autres héritiers ou porte-fort sur certificat d'hérédité ou de notoriété.  <b>Décès du conjoint ou du PACSÉ</b> : acte de décès et livret de famille ou attestation établie par le greffier du Tribunal d'Instance qui a enregistré la déclaration du PACS.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Cessation du contrat de travail</li> <li>♦ Cessation du mandat social</li> </ul>	<p><b>Salarié</b> : certificat de travail ou attestation de l'employeur certifiant la date de cessation du contrat de travail ou attestation d'admission à la retraite.  <b>Mandataire social</b> : procès-verbal de révocation ou de non-renouvellement du mandat.  <b>Professions libérales, commerçants et artisans</b> : déclaration ou attestation de cessation d'activité auprès de l'URSSAF.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Création / reprise d'entreprise par le salarié</li> <li>♦ Création / reprise d'entreprise par le conjoint du salarié</li> <li>♦ Création / reprise d'entreprise par le PACSÉ</li> <li>♦ Création / reprise d'entreprise par les enfants du salarié</li> </ul>	<p><b>Création</b> : extrait K-bis ou récépissé d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou des Métiers (RM) ; statuts ; pièce justifiant de la qualité de dirigeant ou du contrôle de l'entreprise.  <b>Reprise</b> : mêmes pièces avec statuts modifiés.  <b>Création en cours</b> : récépissé de l'enregistrement au Centre de Formalités des Entreprises ; déclaration sur l'honneur du bénéficiaire s'engageant à fournir l'extrait K-bis et les statuts ; projet de statuts ; preuve établie par le bénéficiaire qu'il détient bien le contrôle de l'entreprise.  <b>Profession non salariée</b> : attestation professionnelle revêtue du n° d'agrément ou récépissé d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou des Métiers (RM) ; déclaration sur l'honneur que le déblocage est destiné à l'opération.  <b>Acquisition de parts de SCOP</b> : attestation de souscription et déclaration sur l'honneur que le déblocage est destiné à l'opération.  <b>Établissement du lien de parenté</b> : copie du livret de famille ou attestation établie par le greffier du Tribunal d'Instance qui a enregistré la déclaration de PACS.  → La demande du salarié doit être présentée dans un délai de <b>6 mois</b> à compter de l'évènement justifiant le déblocage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ † Situation de surendettement du salarié</li> </ul>	<p>Ordonnance du juge contenant le plan de remboursement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>† Expiration des droits à l'assurance chômage du bénéficiaire</li> </ul>	<p>Attestation de l'ASSÉDIC précisant que tous les droits de l'assurance-chômage sont arrivés à expiration.</p>

Les informations contenues dans ce tableau sont extraites des textes en vigueur (circulaire du 14 sept. 2005 relative à l'épargne salariale ; JO n° 255 du 1<sup>er</sup> nov. 2005, n° 6)

**POUR TOUTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT** : adressez le formulaire de rachat ci-joint, dûment rempli et accompagné d'un relevé d'identité bancaire à votre nom, à : PRO BTP / REGARDBTP SERVICE ÉPARGNE SALARIALE 93901 BOBIGNY CEDEX 9

